

jour où elle ajouterait à toutes les difficultés qui embarrassent son avenir, cette cause d'incalculables catastrophes, » il est difficile de se montrer plus généreux envers lui que vous ne l'êtes quelques lignes plus bas. Vous nous sacrifiez, d'un trait de plume, les *excès du système protecteur*. Mais quels sont ces excès ? Est-ce la prime à l'exportation ? Est-ce la prohibition absolue ? Sont-ce les tarifs trop élevés ? Vous ne le dites pas. Je crains bien, Monsieur, que vous ne deveniez libre-échangiste, le jour où il vous faudra tracer la ligne qui sépare le système protecteur des excès du système protecteur. Soyez sûr du moins que les protectionnistes vous considéreront alors comme un de leurs plus dangereux adversaires. Ils ne vous pardonneront pas de croire qu'il y a des abus dans leur système, et de placer au nombre de ces abus, la protection de la houille nationale, et celle des bestiaux français. Et ils auront raison : car ils savent bien qu'une concession faite sur un point au libre-échange, entraîne fatalement et logiquement la ruine complète de la théorie protectionniste. En effet, il n'existe que par sa masse, *mole stat sua* ; vous ne pouvez pas exclure une seule industrie des bénéfices du monopole, sans qu'elle ne devienne, immédiatement et pour l'éternité, l'ennemi du monopole des autres : c'est pour elle la question d'être exploitée ou de ne l'être pas. Aussi les maîtres de forges, lorsque la Chambre du double vote a établi le régime protecteur, ne contestaient pas aux éleveurs de bestiaux le droit d'être protégés ; et les fabricants de coton ne se plaignaient pas de la cherté de la houille ; car il ne s'agissait pas de fonder un système sur la justice, mais d'établir une coalition pour réaliser des bénéfices. Et de quel droit priveriez-vous donc l'industrie houillère de la protection et conserveriez-vous ce doux avantage à l'industrie du fer ? Par quelle raison demanderiez-vous le bon marché de la viande, et maintiendriez-vous la cherté des autres denrées alimentaires ? Je défie qu'on me donne une bonne raison contre la protection de la houille ou des bestiaux, sans menacer l'existence du régime protecteur tout entier.

En voulez-vous la preuve ? Relisez le Rapport (1) sur le projet de loi des douanes, présenté en novembre 1847, à la Chambre des députés. C'est l'ultimatum de la protection. « Toute réduction (disait le Rapport, en parlant de nos houilles) *insignifiante* pour les consom-

(1) La Commission était composée de MM. Thiers, Kœcklin, de l'Espée, Saglio, Casimir Périer, Richond de Brus, Dollfuss, Lanycr, *rapporteur* : en un mot, l'élite de la Protection.